



FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 1, 2, 3, 4 ou 5

Je soussigné(e) : Charlotte Girard Fabre

Né(e) le : 15 septembre 1981

Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :

- Fédérations olympiques (cat. 1)
- Fédérations sportives nationales (cat.2)
- Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- Membres associés (cat. 5)



Photo

Structure parrainant la candidature : AFCAM

Eventuelle fonction au sein de la structure : Présidente

Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :

- Présidente de l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports, membre depuis 2012, secrétaire générale depuis 2020).
- Secrétaire Générale et CEO de l'IFSO (International Federation for Sports Officials, depuis 2019).
- Arbitre internationale de hockey sur glace (2003-2018) : 6 championnats du monde et 2 Jeux Olympiques (2014-2018), Ligue professionnelle masculine en France.
- Joueuse de l'équipe de France de hockey sur glace (1997-2001).
- Arbitre de Handball (2019-2023) et Curling (depuis 2022) : niveau national.
- Présidente du Comité Consultatif de l'EPAS - Conseil de l'Europe (représentante IFSO).
- Ambassadrice nationale pour le dossier "Jeunes Officiels vers une génération responsable" à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) depuis 2014.
- Membre de la "Conférence Permanente du Sport Féminin" nommée par la ministre des sports depuis 2017.
- Rôle-modèle dans les entreprises pour la campagne "Sexisme, pas notre genre" nommée par la ministre du droit des femmes depuis 2016.

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre :

Forte de vingt années d'engagement au service du sport, de l'arbitrage et de l'intérêt général, je souhaite aujourd'hui mettre mon expérience au service du CNOSF.

Arbitre internationale et olympique, dirigeante associative et consultante en management, j'ai toujours travaillé à la croisée du sport de haut niveau, de la formation, de l'éthique et de la gouvernance. Secrétaire générale de l'AFCAM à partir de 2020, j'en assure aujourd'hui la présidence depuis 2024. À ce titre, je représente un réseau de plus de 240 000 juges et arbitres, toutes disciplines confondues. J'exerce également des responsabilités internationales, notamment en tant que Secrétaire générale de l'IFSO, et Présidente du Comité consultatif de l'EPAS du Conseil de l'Europe.

Depuis la loi du 2 mars 2022, un nouveau collège statutaire de juges et arbitres a été institué dans les comités directeurs des fédérations. Il paraît donc naturel et cohérent que cette représentation trouve également sa place au sein du Conseil d'administration du CNOSF, pour participer pleinement aux orientations du mouvement sportif. Mon engagement s'inscrit dans une volonté constante de renforcer la reconnaissance du corps arbitral, d'accompagner les transformations nécessaires dans les territoires et de faire de l'arbitrage un levier d'éducation, de mixité et d'exemplarité.

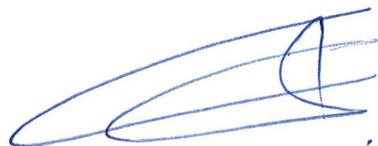
Ma candidature vise à porter une parole complémentaire, issue du terrain, en lien avec les fédérations, pour contribuer de façon constructive aux travaux du Conseil d'administration. Elle s'inscrit pleinement dans les valeurs de responsabilité, de transmission et d'innovation qui animent le mouvement sportif.

Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Fait à Langeais
Le 12 mai 2025

Signature





FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

- Chaque fédération ou membre associé du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature.
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait procédé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au plus tard le 20 mai 2025, cachet de La Poste faisant foi.

Je soussigné(e) : Charlotte Girard Fabre

Président(e) de AFCAM

, structure relevant

de la catégorie (cocher) :

- Fédération olympique (cat. 1)
- Fédération sportive nationale (cat.2)
- Fédération multisport ou affinitaire (cat.3)
- Fédérations scolaire ou universitaire (cat.4)
- Membre associé (cat. 5)

Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le 29 novembre 2024

Parraine la candidature de Charlotte Girard Fabre

au Conseil d'administration

pour la mandature 2025-2029, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :

- Fédérations olympiques (cat. 1)
- Fédérations sportives nationales (cat.2)
- Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- Membres associés (cat. 5)

Fait à Langeais

Le 12 mai 2025

**Signature de la Présidente/du Président et
cachet de la structure précédés et de la
mention manuscrite « bon pour parrainage »**

Bon pour parrainage

AFCAM
Maison du Sport Français
1. Av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS CEDEX 13
Tél. (+33) 6 16 61 93 51
Mail. presidence@arbitre-afcam.org
Siret. 448 102 715 00019